



FORMATION PSDM GARANT

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Être capable d'assurer la fonction de garant au sein d'une structure PSDM sur quatre aspects du métier :

- Contexte réglementaire du prestataire de services et distributeur de matériels
- Environnement professionnel
- Hygiène et sécurité
- Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

Le détail de tous les objectifs est en annexe de ce programme.

PUBLIC :

La formation de garant des bonnes pratiques « non professionnel de santé » est ouverte à tout public.

La formation de garant des bonnes pratiques « professionnel de santé » est ouverte aux professionnels suivants :

- Pharmacien
- Kinésithérapeute
- Infirmier diplômé d'état

PREREQUIS :

Aucun

VALIDATION :

Attestation de fin de formation

METHODE : A DISTANCE (A DISTANCE AVEC & SANS FORMATEUR EN LIGNE)

Afin de suivre cette formation, le stagiaire devra avoir :

- Un ordinateur ou une tablette avec une connexion internet
 - Ce matériel doit être muni d'un micro et d'une caméra pour la visioconférence finale avec possibilité de connexion à Zoom.
- Être connecté à l'espace personnel de la plate-forme de e-learning (les identifiants seront communiqués au plus tard la veille du début de la session de formation)



Moyens pédagogiques et techniques :

- **Formation à distance sans formateur en ligne (18 heures environ pour les professionnels de santé/ 24 heures environ pour les non professionnels de santé)**
 - Présentation de diaporama type « Power point » avec commentaires enregistrés
 - Lectures de documents
 - Exercices variés pour aider à l'acquisition des connaissances
 - Questions variées : QCM, appariement, zones sensibles...
 - Exercices : recherches sur internet
 - Etudes de cas ou rédaction de documents
 - Les études de cas sont corrigées par le formateur
 - Les corrections et les commentaires sont envoyées par écrit via la plate-forme de e-learning

- **Technologie utilisée**
 - Exercices en ligne sur la plate-forme d'e-learning de TO-DO LIS
 - Support par mail durant le temps de formation e-learning
 - Assistance technique et pédagogique
 - Réponse sous 2 jours ouvrés maximum
 - Cette assistance est réalisée par le formateur

- **Formation à distance avec formateur en ligne (1 heure)**
 - Présentation de diaporama type « Power point » avec commentaires du formateur
 - Ordinateur/tablette/smartphone + internet
 - Espace de vidéoconférence Zoom
 - Partage d'écran
 - Séance de questions/réponses

Modalité de suivi et d'évaluation

Le formateur peut suivre les statistiques de connexion sur la plate-forme de e-learning.

A l'issue de la formation e-learning, un tableau récapitulatif des temps de connexions peut être transmis sur demande.

Chaque module fait l'objet d'une évaluation afin de vérifier l'acquisition par le stagiaire des données essentielles. Ces évaluations sont soit des questions variées soit des études de cas/rédaction de documents

Pour passer d'un module à l'autre, il est nécessaire d'obtenir 50% de bonnes réponses ou d'avoir rendu le devoir demandé.



Il est rappelé qu'aucune attestation de suivi de formation n'est délivrée sans suivi :

- de l'ensemble des modules e-learning
- de la visioconférence à distance avec formateur en ligne d'une heure en fin de formation.

Supports pédagogiques :

Le stagiaire peut télécharger s'il le souhaite certains documents en format PDF au cours des modules e-learning.

Questionnaires de satisfaction et d'évaluation de la formation :

Dans un but d'amélioration continue de TO-DO LIS et de ses formations, le stagiaire devra compléter :

- Une évaluation de la formation à la fin de la formation sur la plate-forme de e-learning
- Dans les mois suivant la formation, un questionnaire d'évaluation « à froid » via google forms ou téléphone

Le + de cette formation :

Cette formation présentée par une professionnelle de la prestation de service, vous permettra d'aborder l'ensemble des notions sous un angle pratique et relié à votre quotidien.

DUREE :

Pour les garants « non professionnels de santé » : 24,5 heures environ (1 heure à distance avec formateur en ligne et 23,5 heures en e-learning).

Pour les garants professionnels de santé : 18,5 heures environ (1 heure à distance avec formateur en ligne et 17,5 heures en e-learning).

Ce temps comprend les séquences d'apport de connaissance avec le formateur, les séances de questions réponses ainsi que les exercices, les évaluations et le travail personnel du stagiaire.

PROGRAMME :

Introduction de la formation : 25 minutes

Contexte réglementaire du prestataire de services et distributeur de matériels : 6 heures environ

Éléments de contenus abordés :

- Le système de santé et la protection sociale :



- L'organisation du système de santé au niveau national et régional (ministère chargé de la santé, ARS) et les principales agences.
- Le parcours du dispositif médical : mise sur le marché (marquage CE), conditions d'utilisation et matériovigilance, conditions de remboursement et les taux de remboursement (LPPR), le déclenchement d'alerte.
- Les différents régimes et organisation des caisses d'assurance maladie, la complémentaire santé solidaire, les complémentaires santé.
- La réglementation :
 - Le décret n° 2006-1637 du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap :
 - les règles professionnelles : secret professionnel, confidentialité, principes de dignité, éthique ;
 - les règles de bonnes pratiques : la convention nationale de tiers payant.
 - L'arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de la délivrance mentionnées aux articles D. 5232-10 et D. 5232-12 et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L. 5232-3 du code de la santé publique.

Environnement professionnel : 6 heures environ

Eléments de contenu :

- Les différents acteurs et différentes structures intervenant auprès du patient, leur rôle et responsabilité : professionnels de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux...
- Le rôle et les missions de l'intervenant et du garant.
- Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique.
- Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.
- Les méthodes et modalités d'évaluation de connaissances sur les matériels délivrés par les intervenants.

Hygiène et sécurité : (Professionnels de santé : 3 h environ / Non professionnels de santé : 6 heures environ)

Eléments de contenu :

- Les risques liés à l'hygiène et la sécurité des matériels et dispositifs médicaux suivant les quatre catégories.
- Les moyens de prévention.
- Les règles de matériovigilance ou de pharmacovigilance (selon le cas) : signalement d'effets indésirables, le circuit de signalement, les acteurs, les outils, traçabilité.
- Le rôle du prestataire de service et distributeur de matériel et des différents acteurs et la responsabilité du PSDM (alerte du médecin prescripteur ou de l'équipe pluridisciplinaire en cas d'anomalie, information sur le suivi du matériel...).



Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap : (Professionnel de santé : 2 heures environ en e-learning + 1 heure avec la formatrice en ligne / Non professionnel de santé : 5 heures environ en e-learning + 1 heure avec la formatrice en ligne)

Eléments de contenu

- Définition de la maladie et du handicap.
- Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité.
- Notions de base sur la communication et la relation à autrui.
- Evaluation des compétences relationnelles des intervenants

Questionnaire de satisfaction à chaud (5 minutes en e-learning)

FORMATEUR/CONCEPTEUR/INTERVENANT DE LA FORMATION :

- Dr Stéphanie LIS
 - Docteur en pharmacie
 - Diplôme d'université de maintien à domicile
 - Expérience de pharmacienne responsable des BPDOUM
 - Consultante Qualité auprès des PSAD et des pharmacies
 - Formation d'éducation thérapeutique

DATE ET LIEU :

La formation peut débuter dans les 3 jours ouvrés suivant la réception de l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription et le paiement.

Formation 100% à distance

ACCESSIBILITE :

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, nous vous proposons :

- de vous accueillir et vous accompagner individuellement,
- d'évaluer vos besoins spécifiques au regard d'une situation de handicap,
- de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires.

To-Do LIS dispose d'une référente handicap formée : Stéphanie LIS que vous pouvez contacter au 06.40.20.53.82 ou par mail : contact@todolis.fr



RENSEIGNEMENTS ET TARIF :

Contactez-nous pour avoir des renseignements sur la formation et les tarifs

- par téléphone au 06.40.20.53.82
- par mail : contact@todolis.fr
- via le formulaire de contact de notre site : www.todolis.fr

INDICATEURS :

Satisfaction :

La formation PSDM Garant a répondu à vos attentes ?

- Score moyen obtenu : 9,3
- Score donné sur une échelle allant de 1 (pas du tout) à 10 (parfaitement)

Recommanderiez-vous cette formation PSDM Garant ?

- Score obtenu : Oui pour 90,5% des stagiaires
- % des stagiaires ayant donné 9 ou 10 sur une échelle graduée de 1(pas du tout) à 10 (tout à fait)

Ces deux scores sont basés sur les réponses des stagiaires ayant fini leur formation entre janvier 2023 et le 31/03/2024

Mise à jour du programme : Avril 2024



DEROULE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

PSDM GARANT DES BONNES PRATIQUES

INTRODUCTION DE LA FORMATION

Chemin 1/6

Durée : 25 minutes

CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PRESTATAIRE DE SERVICE

Chemin 2/6

1 journée pour les garants / 6 heures à distance

Objectifs des garants	Sujet
Identifier	L'organisation du système de santé et les principales agences
Expliquer	Le parcours du dispositif médical
Expliquer	Les différents régimes de l'organisation des caisses d'assurance maladie
Expliquer	Les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques du PSAD et distributeur de matériel médical
Expliquer	Les conséquences sur son activité professionnelle
Expliquer	Les règles liées au droit du patient

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Chemin 3/6

1 journée pour les garants / 6 heures à distance

Objectifs des garants	Sujet
Identifier	Les différents acteurs intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap, notamment dans les domaines sanitaire, social, médico-social et familial et leur rôle
Définir	Le rôle du prestataire et ses missions : rôle de l'intervenant et du garant
S'assurer du respect des règles d'éthique	Les relations du prestataire avec les différents acteurs



Evaluer	Les connaissances des intervenants sur les matériels délivrés
HYGIENE ET SECURITE Chemin 4/6	
1 journée pour les garants non professionnels de santé (6h à distance) /0,5 journée pour les garants professionnels de santé (3h à distance)	
Objectifs des garants	Sujet
Expliquer	Les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis de la personne malade ou présentant un handicap dans le cadre de la prestation de service
Identifier	Les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire
Expliquer	Les règles de signalement d'un évènement indésirable
INTERVENTION AUPRES DE LA PERSONNE MALADE OU PRESENTANT UNE INCAPACITE OU UN HANDICAP Chemin 5/6	
1 journée pour les garants non professionnels de santé (6h à distance)/0,5 journée pour les garants professionnels de santé (3h à distance) Pour les formations à distance, ce temps inclut une visioconférence d'une heure	
Objectifs des garants	Sujet
Définir	Les modalités et les conditions d'intervention de l'intervenant dans sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage
Evaluer	Le comportement et les compétences de l'intervenant dans sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage
SATISFACTION FINALE Chemin 6/6	
Durée : 5 min	